# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Anti-Seize Assembly Paste Presspack

### **Section 1. Identification**

Identificateur de produit : Anti-Seize Assembly Paste Presspack

Code du produit : 260001

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

#### Utilisations identifiées

Produit en aérosol

Inhibiteur de rouille. Agent lubrifiant

L'utilisation d'Anti-Seize sur de l'acier au chrome-nickel peut entraîner la formation de chrome (VI) à partir de 400°C.

Il est donc recommandé d'utiliser un produit de protection contre la corrosion.

Données relatives au

fournisseur

: WEICON GmbH & Co. KG Königsberger Str. 25, 48157 Münster, Germany phone: +49 251 93220, Fax: +49 251 9322244

email: info@weicon.de, URL: www.weicon.de

: msds@weicon.de

Adresse courriel de la personne responsable de

cette FDS

#### **Contact national**

WEICON Canada Inc. 20 Steckle Place, Unit 20 Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA www.weicon.ca

E-mail: info@weicon.ca Telephone: +1-519-896-5252 Telefax: +1-519-896-5254

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

: +1 866 928 0789 (24h - Toll free)

TRANSPORT EMERGENCY CONTACT :+1 866 928 0789 ((24h - Toll free)

# Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

: H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

: P280 - Porter une protection oculaire ou faciale.

Intervention

: P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 1/14
précédente

Anti-Seize Assembly Paste Presspack

### Section 2. Identification des dangers

: P410 + P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien Stockage

ventilé.

Élimination : Non applicable.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

**Autres movens** 

: Non disponible.

d'identification

Nom des ingrédients	Synonymes	% (v/v)	Numéro CAS
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	Huile de base - non spécifié; huile de base — non spécifiée	≥10 - ≤30	64742-53-6
Calcium, hydroxyde de	dihydroxyde de calcium; hydroxyde de calcium; calcium (hydroxyde de); calcium (dihydroxyde de); hydroxyde de calcium, autre que celui obtenu à partir du produit de calcination de matériaux naturels; hydroxyde de calcium, obtenu à partir du produit de calcination de matériaux naturels; chaux éteinte	≥5 - ≤10	1305-62-0
Cuivre, fumées de	Cuivre, poussières et brouillards de; Poudre métallique de cuivre; cuivre; paillettes de cuivre	≥1 - ≤5	7440-50-8

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 2/14 précédente

# **Section 4. Premiers soins**

#### Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

#### Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers**: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de

les retirer, ou porter des gants.

#### Voir Information toxicologique (section 11)

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 3/14 précédente

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

# Dangers spécifiques du produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse.

# Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

# Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

# Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

# Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 4/14 précédente

### Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

# Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
vistillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Mineral oil, excluding metal working fluids pure, highly and severely refined]  TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable particulate matter.  CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Oil mist, mineral]  OEL: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Calcium, hydroxyde de	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).  OEL: 5 mg/m³ 8 heures.  CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022).  TWA: 5 mg/m³ 8 heures.  CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).  TWA: 5 mg/m³ 8 heures.  CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).  VEMP: 5 mg/m³ 8 heures.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).  STEL: 10 mg/m³ 15 minutes.  TWA: 5 mg/m³ 8 heures.
Cuivre, fumées de	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Copper Dust/mists, as Cu]  OEL: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Copper Dusts and mists, as Cu]  TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 5/14 précédente

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Copper Fume]

OEL: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumée CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Copper Fume, as Cu]

TWA: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

TWA: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée

TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 0.6 mg/m³, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Fumée

TWA: 0.2 mg/m³, (measured as Cu) 8

heures. Forme: Fumée

STEL: 3 mg/m³, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Poussière et buées

TWA: 1 mg/m³, (measured as Cu) 8 heures.

Forme: Poussière et buées

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). [Cuivre, poussières et brouillards de (exprimée en Cu)]

VEMP: 1 mg/m³, (en Cu) 8 heures. Forme:

poussières et brouillards

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). [Cuivre, fumées de (exprimée en Cu)] VEMP: 0.2 mg/m³, (en Cu) 8 heures.

Forme: Fumées

#### Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

# Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

# Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 6/14 précédente

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

#### Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Recommandé : 1 à 4 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile; 0,4 mm; EN 374-5 Cat. III 4 à 8 heures (temps de protection): Viton®/caoutchouc butyle; 0,7 mm; EN388 Cat.II / EN374 Cat.III / EN374-2

**Protection du corps** 

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé : filtre contre les vapeurs organiques (type AX) et les particules

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

#### <u>Apparence</u>

État physique
Couleur
Gris.
Odeur
Benzène.
Seuil olfactif
Non disponible.
pH
Non applicable.
Non applicable.
Non applicable.

congélation

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage

: Non disponible.

d'ébullition

Point d'éclair : Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Inflammabilité

Taux d'évaporation

Non disponible.Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues,

étincelles et décharge statique.

Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : heat.

Limite supérieure/inférieure

d'inflammabilité ou

: Non disponible.

d'explosivité

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 7/14 précédente

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

**Densité** : 1.2 g/cm³ [20°C (68°F)]

Solubilité :

Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Miscible avec l'eau : Non.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-

inflammation

: Non applicable.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

: Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable.

Temps d'écoulement

(ISO 2431)

: Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des

particules

: Non applicable.

Produit en aérosol

Type d'aérosol : Pulvérisation

#### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	2180 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Calcium, hydroxyde de	DL50 Orale	Rat	7340 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 8/14 précédente

# Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 0.5 MI	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
Calcium, hydroxyde de	Yeux - Hautement irritant	Lapin	_	10 mg	-

#### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### <u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### **Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	-	-	A4

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### <u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Calcium, hydroxyde de	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu.Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 9/14 précédente

# Section 11. Données toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

**Effets différés possibles**: Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la reproduction: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Anti-Seize Assembly Paste Presspack	13333.3	N/A	N/A	N/A	N/A
Calcium, hydroxyde de	7340	N/A	N/A	N/A	N/A
Cuivre, fumées de	500	N/A	N/A	N/A	N/A

# Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Calcium, hydroxyde de	Aiguë CL50 33884.4 μg/l Eau douce	Poisson - <i>Clarias gariepinus</i> - Estivaux	96 heures
Cuivre, fumées de	Aiguë CE50 1100 μg/l Eau douce	Plantes aquatiques - <i>Lemna</i> minor	4 jours
	Aiguë CE50 2.1 μg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia longispina</i> -	48 heures

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 10/14 précédente

# Section 12. Données écologiques

	Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	
Aiguë Cl50 16 μg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Aiguë Cl50 5.4 mg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - <i>Plantae</i> - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Aiguë CL50 0.072 μg/l Eau de mer	Crustacés - Amphipoda - Adulte	48 heures
Aiguë CL50 7.56 μg/l Eau de mer	Poisson - <i>Periophthalmus</i> waltoni - Adulte	96 heures
Chronique NOEC 2.5 μg/l Eau de mer	Algues - <i>Nitzschia closterium</i> - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Chronique NOEC 7 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
Chronique NOEC 0.02 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Cambarus bartonii</i> - Adulte	21 jours
Chronique NOEC 2 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	21 jours
Chronique NOEC 0.8 μg/l Eau douce	Poisson - <i>Oreochromis niloticus</i> - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	6 semaines

#### Persistance et dégradation

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 11/14 précédente

# Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS	Aerosols	REROSOLS  Control of the Control of	₩érosols, non- inflammables
Classe de danger relative au transport	2.2	2.2	2.2	2.2
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Oui.	<b>Ø</b> ui.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.

#### **Autres informations**

Classification pour le TMD

: Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.13-2.17 (Classe 2), 2.7 (Margue de polluant marin).

La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.

Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 1 Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 75

Dispositions particulières 80, 107

Classification pour le DOT

**IMDG** 

**IATA** 

: Ce produit n'est pas réglementé comme polluant marin lorsqu'il est transporté par voie navigable intérieure en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg ou par voie routière, ferroviaire ou aérienne intérieure en format non en vrac, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.

Quantité limitée Oui.

Instructions de conditionnement Exceptions: 306. Non vrac: Aucune. Vrac:

Limitation de quantité Voie aérienne [aéronef de passagers]/ferroviaire: 75 kg. Avion cargo: 150 kg.

: La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.

Urgences F-D, S-U

**Dispositions particulières** 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

: La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle

est requise par d'autres règlements sur le transport.

Limitation de quantité Avion-passagers et avion-cargo: 75 kg. Directives du conditionnement 203. Avion-cargo uniquement: 150 kg. Directives du

conditionnement 203. Quantités limitées - Avion-passagers: 30 kg. Directives du

conditionnement Y203.

Dispositions particulières A98, A145, A167, A802

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 12/14 précédente

# Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

**INRP** canadien : Les composants suivants sont répertoriés: aluminium (fumée ou poussière

seulement); cuivre (et ses composés); zinc (et ses composés); zinc (et ses

composés)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi

canadienne sur la protection de

l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

#### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

**Australie** : Indéterminé. Canada : Indéterminé. Chine : Indéterminé.

Union économique

eurasiatique

: Inventaire de la Fédération russe: Tous les composants sont répertoriés ou

: Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé. **Japon** 

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande Indéterminé. : Indéterminé. **Philippines** République de Corée : Indéterminé.

Taïwan Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : Indéterminé. **Turquie** : Indéterminé. États-Unis : Indéterminé.

Viêt-Nam : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Section 16. Autres informations

**Historique** 

Date d'impression : 5/14/2025 Date d'édition/Date de : 5/12/2025

révision

Date de publication

: 2/19/2025

précédente

Version : 2.3

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 13/14

précédente

Anti-Seize Assembly Paste Presspack

### **Section 16. Autres informations**

#### Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé	Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul

**Références** : Non disponible.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 5/12/2025 Date de publication : 2/19/2025 Version : 2.3 14/14

précédente

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.